

Unité 4 : La recherche documentaire sur le Web

Cours n° 15 : Le téléchargement

1- Quelques définitions:

- Le téléchargement est l'opération de transmission d'informations (programmes; données; images; sons; vidéos...) d'un ordinateur à un autre via internet.
- Le téléchargement peut concerner des fichiers très différents (logiciels, musiques, documents, données).
- il peut être libre et gratuit, soumis à des contraintes ou payant.
- le téléchargement peut être légal ou illégal en fonction du contenu téléchargé, le pays d'origine et la destination de l'information.

2- téléchargement des fichiers:

- on peut télécharger des logiciels à usage usuel tels que : les antivirus, les navigateurs, ...etc. par le biais d'un service appelé FTP proposé par plusieurs sites tels que :
- le FTP (file transfer protocole) est un service de transfert des fichiers.
- ce service permet depuis un ordinateur, de copier des fichiers vers un autre ordinateur du réseau.

3- Quelques remarques :

- le temps du téléchargement dépend de la qualité de la connexion et son type, la taille du fichier à télécharger.
- il existe des documents qu'on télécharge et on peut les voir directement sur le navigateur, par contre on peut télécharger des documents mais on ne peut pas les voir ou les utiliser qu'après son enregistrement ou son installation sur le disque dur de l'ordinateur.

4- méthode de téléchargement:

pour télécharger un programme ou un document ou suit les étapes ci-dessous :

- je tape télécharger + le nom du programme qu'on veut télécharger dans le moteur de recherche Google par exemple.
- j'ouvre le lien indiqué dans un nouvel onglet .
- je clique sur le lien télécharger
- je clique sur enregistrer le fichier.
- le téléchargement commence.